

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2025

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

16

date de la convocation : le 5 mai 2025

de Votants

24

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame PLÉVER Marie-Laure, Maire.

Présents : M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme DUPONT Aurélia, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme GRISON Colette, Mme JARRY Laëtitia, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LEMONNIER Thierry, Mme PLÉVER Marie-Laure et M. TORTEVOIS Jean-Louis.

Absents ayant donné procuration : Mme CHARTRAIN Catherine à Mme DUPONT Aurélia, M. FERRAND Jean-François à Mme JARRY Laëtitia, M. FROGER Jonathan à M. GODET Alain, Mme JONNEAUX Carine à Mme GRIMAL BLOT Aline, M. LECESVE Loïc à Mme PLÉVER Marie-Laure, Mme MAKRELOUFI Aline à M. LEBERT Thierry, M. TOURNET Bernard à M. LEMONNIER Thierry et Mme VENARA Jacqueline à M. TORTEVOIS Jean-Louis

Excusés ou absents : M. MAUTIN Guillaume, M. PATAULT Laurent et M. TRANSON Lionel

Secrétaire de Séance : M. LEBERT Thierry

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 22 avril 2025
- Fonctionnement :
 - o Renouvellement du contrat de concession pour le gaz naturel
 - o Convention ALSH des mercredis entre la Commune et la CDC
 - o Convention géolocalisation des tombes Morts pour la France avec le Souvenir Français.
- Marchés publics :
 - o Marché de réhabilitation de l'éclairage public
 - o Travaux de terrassement
 - o Achat d'un véhicule pour les services techniques
- Finances :
 - o Demande de subvention pour la réhabilitation de l'éclairage public
 - o Décision modificative n°1 Budget général
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2025 est adopté à l'unanimité après une remarque de M. Bottras.



Ce dernier souhaite préciser que sa remarque sur le Musée Mobile ne portait pas sur une critique de la répartition des classes mais sur le principe de l'égalité qui crée de l'illégalité : 100% des élèves de cycle 3 de l'école privée (1 classe) sont allés au MuMo contre 25% des élèves de l'école publique (1 classe).

1) Fonctionnement

DELIBERATION N°2025-45 RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE BONNETABLE ENTRE LA VILLE ET GRDF

La commune de Bonnetable dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 8 novembre 1996 pour une durée de 30 ans à renouveler.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de le renouveler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopôle au profit d'une entreprise [...] »,

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopôle de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopôle à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Vu, l'Accord-cadre conclu le 7 juin 2022 dans lequel la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France urbaine et GRDF :

- *précisent, en préambule, l'attachement des parties signataires au modèle concessif français de la distribution de gaz ;*
- *préconisent, à l'article 1er, une mise en œuvre du nouveau modèle de contrat de concession pour la négociation du contrat applicable sur le territoire de la commune*

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- *la convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution,*
- *le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :*
 - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte,*
 - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.*
- *10 documents annexes contenant des modalités spécifiques :*

ANNEXE 1, Modalités et dispositions locales ;

ANNEXE 2, Eléments du Compte-Rendu d'Activité de la Concession;

ANNEXE 3, Indicateurs de qualité de services et de sécurité ;

ANNEXE 4, Données mises à disposition de l'Autorité Concédante ;

ANNEXE 5, Mesure de la performance du Concessionnaire ;

ANNEXE 5 bis, apportant des précisions méthodologiques relatives à l'indicateur de performance « Patrimoine » ;

ANNEXE 6, Règles de calcul des investissements ;

ANNEXE 7, Tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz et le facteur de facturation ;



ANNEXE 8, Catalogue des prestations ;
ANNEXE 9, Conditions générales d'accès au réseau de gaz (Conditions de Distribution) ;
ANNEXE 10, Prescriptions techniques du Concessionnaire.

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France urbaine, permet en particulier à la commune :

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année.
- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé
- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

La convention est conclue pour une durée de 30 ans au regard des droits et obligations du concessionnaire ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

M. Bunas demande pourquoi une durée de 30 ans ? Mme le Maire indique que c'est généralement la durée classique. Il existe aussi certain contrat sur 26 ans mais sur la Commune il est proposé 30 ans.

GRDF assure l'entretien du réseau sur la Commune.

Mme le Maire précise que le montant de la redevance annuelle versée par GRDF à la Commune est de 2 654 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau contrat de concession pour la distribution publique de gaz, comprenant la convention de concession, le cahier des charges de concession et ses annexes
- Approuve les dispositions de l'Accord-cadre du 7 juin 2022 en ce que celui-ci contribue à éclairer le contenu et la portée du modèle de contrat de concession
- Autorise Madame le Maire à signer, pour une durée de trente ans, à compter du 1er janvier 2026 ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

DELIBERATION N°2025-46 CONVENTION ALSH DES MERCREDIS ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS – ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'une partie de l'école élémentaire au profit des Accueils de Loisirs des mercredis gérés par la CDC Maine Saosnois pour 2025 et 2026.

M. Bottras demande où se déroulait l'accueil auparavant. Mme le Maire indique que les enfants étaient accueillis le mercredi au centre Mazagran. Ce dernier ne pouvait plus accepter tous les enfants par manque de places, ce qui suscitait du mécontentement auprès des familles du territoire.

M. Bottras précise qu'à charges égales, la contribution à l'école privée diminuera l'année prochaine. Mme Pléver précise qu'effectivement une partie des charges sera enlevée dans le calcul de l'année prochaine.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la dite convention annexée à la présente.

DELIBERATION N°2025-47 CONVENTION GEOLocalISATION TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE AVEC LE SOUVENIR FRANÇAIS

Madame le Maire donne lecture de la convention concernant la géolocalisation des tombes de morts pour la France du cimetière communal de Bonnétable et l'intégration de données dans l'application GéoMémoire avec l'association du souvenir Français.



Mme le Maire précise que l'objectif est de faciliter l'accès à ces tombes via une application mobile ou un site dédié. Cette convention s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de renforcer les actions patriotiques liées à ce sujet. La Commune de Bonnétable a été choisie par le Souvenir Français pour cette convention car elle est très investie sur cette thématique ; le 10 août 2024 fut un très bel évènement dû à l'implication de tous et notamment des agents communaux.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la dite convention annexée à la présente.

2) Marchés publics

Mme le Maire donne la parole à M. Godet, qui donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre.

DELIBERATION N°2025- 48 ATTRIBUTION DU MARCHE DE REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune a lancé une consultation pour la réhabilitation de l'éclairage public le 10 mars 2025 sur le site sarthe-marchéspublics selon une procédure adaptée.

La remise des offres était fixée au 11 avril 2025. 7 réponses ont été reçues. L'estimation de l'avant-projet était d'un montant de 361 675 € HT.

Suite à l'analyse des offres, le maître d'œuvre a procédé à une négociation auprès des entreprises.

Au vu des critères d'attribution et du rapport d'analyse des offres, Mme le Maire propose de retenir l'entreprise Citéos pour un montant de 294 406,90 € HT.

M. Godet précise que 614 lampes sont à remplacer et 80 seront conservées.

M. Bottras demande si seules les ampoules sont changées. M. Godet indique que dans la plupart des cas, oui mais que les vieux globes seront intégralement changés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le marché de réhabilitation de l'éclairage public avec l'entreprise Citéos pour un montant de 294 406,90 € HT et les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant attribué.

DELIBERATION N°2025-49 TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter un devis de l'entreprise EURL GUITTON TERRASSEMENT pour des travaux de terrassement chemin de la Grillonnaie et le curage de fossé route de Mamers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de retenir le devis de l'EURL GUITTON TERRASSEMENT pour la somme de 12 900 € HT.

DELIBERATION N°2025-50 ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter un devis de l'entreprise STELLANTIS pour l'achat d'un véhicule Boxer Fourgon Tôle électrique en remplacement du fourgon des maçons.

Mme le Maire précise que le parc automobile de la Commune est ancien et il est nécessaire de remplacer certains véhicules afin d'éviter des frais de réparations importants.

Le véhicule à changer date de 2001.

Plusieurs devis ont été effectués : électrique et essence.

M. Bunas demande si la société est basée à la Ferté Bernard. Mme Pléver confirme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de retenir le devis de STELLANTIS pour la somme de 47 326,56€ TTC dont une reprise de 1800 € TTC pour le fourgon 28 FG TDI immatriculé AP 484 CC.



3) Finances

DELIBERATION N°2025-51 DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'éclairage public, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès de différents organismes : Etat et collectivité publique.

Le conseil municipal ayant adopté le projet précité, décide de solliciter l'Etat et les collectivités publiques et arrête les modalités de financement suivantes :

Dépenses éligibles	Montant HT	Recettes	Montant HT	
Maitrise d'œuvre	14 000,00 €	DETR	88 086,00 €	29%
Travaux	294 406,90 €	Fond verts	58 639,52 €	19%
		Contrat Régional	100 000,00 €	32%
		Commune	61 681,38 €	20%
TOTAL	308 406,90 €	TOTAL	308 406,90 €	100%

Le conseil, à l'unanimité,

- autorise Mme le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des organismes concernés.
- atteste de l'inscription du projet au budget 2025

DELIBERATION N°2025-52 BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires du budget général.

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section	Sens	Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	615231	01	Entretien et réparations - Autres bâtiments	+ 120 025 €
		011	615228	01	Entretien et réparations - Autres bâtiments	+ 25 000 €
	Recettes	74	74111	01	Dotation forfaitaire des communes	+ 40 376 €
		74	741121	01	Dotation de solidarité rurale des communes	+ 93 923 €
		74	741127	01	Dotation nationale de péréquation	+ 10 563 €
		74	742	01	Dotation aux élus locaux	+ 163 €
	Investissement	Dépenses	21	21848	317	Achat de matériel de bureau et mobilier
041			21828	01	Autres matériels de transport	+ 9 200 €
21			2188	01	Autres immobilisations corporelles	- 3 200 €
041			2315	01	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage technique	+ 55 000 €
Recettes		041	13251	01	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	+ 9 200 €
		041	2031	01	Frais d'études	+ 25 000 €
		041	238	01	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 30 000 €

Mme le Maire indique que cette décision modificative fait suite à l'augmentation des recettes fiscales perçues par la Commune.

Les 9 200 euros correspondent à la reprise dans notre patrimoine de la voiture du policier. Les avances correspondent aux montants des avances versées aux entreprises dans les cadres des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget général.



4) Questions diverses

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions ci-dessous.

- M. Bunas demande à quoi correspond le devis 109. Il s'agit d'un devis pour une grille et un busage face à Danish crown pour limiter les apports d'eaux pluviales sur la route.
- M. Bottras demande la raison du remplacement des arroseurs du stade. Mme le Maire indique que le mécanisme était usé par le calcaire. Il était nécessaire de les changer.
- Mme Bourneuf demande si le devis d'AMO pour le schéma directeur est sur le budget de la Commune. Mme le Maire précise que ce devis est sur le budget assainissement
- Mme Bourneuf demande si la commune a dépassé son enveloppe financière (80 000 euros au DOB 2024) prévue pour le cabinet médical. Mme le Maire indique qu'à ce jour, 21 105 euros ont été engagés.

TABLE DES DECISIONS 2025

<i>Date de la décision</i>	<i>N° de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant HT</i>
14/04/2025	DM 2025- 108	Achat de signalétique voirie	Self signal	4 519,35 €
15/04/2025	DM 2025- 109	Création d'une grille EP av du 10/08	Sogea	9 970,00 €
15/04/2025	DM 2025- 110	Achat d'huiles pour les vidanges	Bardahl	1 040,65 €
17/04/2025	DM 2025- 111	AMO Schéma Directeur de l'assainissement	Gétudes	8 000,00 €
17/04/2025	DM 2025- 112	Travaux de terrassement avenue du 10/08	Zanni terrassement	1 628,20 €
17/04/2025	DM 2025- 113	Musique commémoration 8 mai	Harmonie de Beaufay	150,00 €
18/04/2025	DM 2025- 114	electricité secrétariat cabinet medical	Grison	2 236,41 €
22/04/2025	DM 2025-115	Réparation du radiateur, du cadran et d'une poulie sur la tondeuse Kubota	Hubert Agri	1 807,10 €
22/04/2025	DM 2025-116	Nettoyage des puits de lumière à l'école élémentaire	Ciboire Yoan	160,00 €
22/04/2025	DM 2025-117	Retrait d'un fil d'antenne sur la toiture du presbytère	Ciboire Yoan	50,00 €
22/04/2025	DM 2025-118	Retrait de nids d'oiseaux et pose d'un grillage sur la toiture de la mairie	Ciboire Yoan	160,00 €
22/04/2025	DM 2025-119	Achat de fournitures administratives pour la mairie	Lyreco	108,84 €
22/04/2025	DM 2025-120	Achat de filets de protection pour le jardin public	Chavigny	1 204,12 €
22/04/2025	DM 2025-121	Achat d'un potelet suite à dégradation place du marché	Serem	317,04 €
23/04/2025	DM 2025-122	Remplacement d'une bouche d'arrosage dans le jardin public	Grison JLJ	921,86 €
23/04/2025	DM 2025-123	Achat d'embouts pour les pieds de chaises de l'école maternelle	Chavigny	50,00 €
23/04/2025	DM 2025-124	Remplacement de la VMC dans les sanitaires près de l'aire de camping cars	Breteau	665,29 €
23/04/2025	DM 2025-125	Achat de gants pour le ramassage des poubelles	Pro 5	197,30 €



23/04/2025	DM 2025-126	Installation d'une porte coulissante pour la salle d'attente du cabinet médical	Tostain	538,00 €
23/04/2025	DM 2025-127	Installation d'une porte vitrée pour la salle d'attente du cabinet médical	Tostain	545,50 €
23/04/2025	DM 2025-128	Achat d'un lecteur de puces électroniques	Morin	155,00 €
24/04/2025	DM 2025-129	Abonnement annuel au logiciel de gestion des DICT pour les travaux sur la voie publique	Sogelink	1 348,20 €
25/04/2025	DM 2025-130	Remplacement d'un plafond à la salle Mélusine	LGD Rénov	942,55 €
25/04/2025	DM 2025-131	Remplacement du serveur de l'école élémentaire	Delta Technologies	7 904,65 €
25/04/2025	DM 2025-132	Remplacement des arroseurs sur le stade Franck Maufay	Hydralians	2 732,25 €
25/04/2025	DM 2025-133	Travaux de plomberie et d'électricité au presbytère	Grison JLJ	2 134,26 €
25/04/2025	DM 2025-134	Achat de 8 conteneurs à poubelles	Chavigny	2 952,00 €
25/04/2025	DM 2025-135	Travaux de réfection de la toiture du presbytère	Freulon Stéphane	4 492,70 €
25/04/2025	DM 2025-136	Travaux de réparation des gouttières du presbytère et de l'Eglise	Freulon Stéphane	990,76 €
25/04/2025	DM 2025-137	Rénovation de l'éclairage du dojo	Grison JLJ	2 804,02 €
28/04/2025	DM 2025-138	Achat de peinture pour les sanitaires de la place Charles De Gaulle	Prisma Décor	338,34 €
28/04/2025	DM 2025-139	Travaux de plomberie dans les sanitaires de la place du Marché	Liberge Maxime	943,00 €
29/04/2025	DM 2025-140	Achat de couverts et de verres pour la restauration scolaire	Henri Julien	211,92 €
29/04/2025	DM 2025-141	Achat d'un marteau piqueur pour le service technique	Chavigny	599,71 €
30/04/2025	DM 2025-142	Achat de fournitures pour animation des accueils périscolaires maternelle et élémentaire	Groupe Delta Ouest	75,74 €
30/04/2025	DM 2025-143	Travaux d'entretien des chemins ruraux	Entreprise Roullier	3 531,00 €
30/04/2025	DM 2025-144	Travaux d'entretien des chemins pédestres	Entreprise Roullier	3 612,00 €
30/04/2025	DM 2025-145	Travaux de fauchage et de broyage dans les virages et carrefours dangereux	Entreprise Roullier	1 402,50 €
30/04/2025	DM 2025-146	Achats d'un luminaire solaire et de prises connectiques pour l'école élémentaire	Yesss Electrique	174,78 €
30/04/2025	DM 2025-147	Achat de potelets pour la voirie	Serem	1 912,26 €
02/05/2025	DM 2025-148	Travaux d'aménagement de la berne - rue Horncastle	Guillon Terrassement	3 840,00 €
05/05/2025	DM 2025-149	Travaux de peinture complémentaires dans le cabinet médical	Lecaille Nicolas	260,00 €

Mme Bourneuf demande d'où en est la réflexion sur l'entrée de ville avenue du 8 mai.

Mme le Maire précise que cette étude est mise en attente au vu des montants estimés de travaux. En revanche des aménagements de sécurité pour limiter la vitesse seront réalisés prochainement en interne, comme la création de « stop » ou de « cédez le passage » sur certains axes.



M. Bottras demande d'où en est l'étude sur la place Charles de Gaulle.

Une étude est en cours par le CAUE. Des questionnaires ont été distribués aux riverains et utilisateurs. Une réunion publique sera ensuite faite pour présenter le projet. En attendant, en 2025, la Commune fera un entretien minimum de cette place.

Les travaux du stade ont commencé ce jour, le 12 mai et dureront jusqu'en octobre.

La terre végétale sera récupérée par la Commune.

Mme le Maire donne ensuite lecture des prochaines manifestations sur la commune :

- Initiation au karaté le 17 mai de 10h à 12h au jardin public
- La folle journée de Mazagran le 17 mai de 11h à 18h au centre Mazagran
- Un défilé au jardin le 18 mai à 15h et 17h au jardin potager
- Cinéma le 23 mai à 20h à la Salle Mélusine

Mme Dupont informe le conseil qu'elle a rencontré, avec Mme le Maire, la Présidente de l'association de la pétanque. Tous les documents ont été remis, preuve d'une bonne gestion de l'association.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 10 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

**Vu pour être affiché le 16/05/2025,
A adopter au conseil municipal du 10/06/2025**

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 10/06/2025

Le maire, Marie-Laure PLEVER

Le secrétaire de séance, Thierry LEBERT

